



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 42  
 Nb de membres votants : 53  
 (dont 11 pouvoirs)  
 Quorum atteint

Envoyé en préfecture le 20/07/2022  
 Reçu en préfecture le 20/07/2022  
 Affiché le   
 ID : 003-200071470-20220704-DELIB2022069-DE

DELIBERATION N°	2022.07.04/69
CLASSIFICATION	7.8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 04 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloï à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

**Les conseillers suppléants :** Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PIESAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

**Absents :** Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LECORNET

**N° 69 – INTERCOMMUNALITE – Finances – Projet création Fonds Solidarité communautaire – Communes membres sinistrées – Accord principe**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le principe:

- de créer un fonds de solidarité communautaire afin d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées dans la reconstruction de leur patrimoine, dans le renouvellement d'équipements,.....
- d'abonder ce fonds d'un montant d'environ 150 000 €,
- de prévoir au budget principal le montant des crédits nécessaires,
- d'engager la réflexion sur la définition du dispositif ainsi que sur les modalités d'attribution adaptées.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée par voie électronique le 20/07/2022  
 Déposée par voie électronique en Préfecture le 20/07/2022

P.E.C  
 Le Président,

## RAPPORT DE PRESENTATION

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2022.07.04/69</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.8</b>

### N° 69 – INTERCOMMUNALITE – Finances – Projet création Fonds Solidarité communautaire – Communes membres sinistrées – Accord principe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5214-16,

Vu les dégâts causés par les importantes intempéries de juin 2022 sur le patrimoine des communes du territoire communautaire,

Vu les charges conséquentes en matière de démolition, de reconstruction et d'équipement qui s'imposent aux communes membres,

**Considérant** que la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire souhaite s'engager dans la création d'un fonds de solidarité communautaire dans l'objectif d'apporter un soutien aux communes membres de la Communauté de communes afin de participer au financement des investissements qui s'impose à elles dans le cadre des travaux et des équipements d'investissement à réaliser,

#### Il est exposé :

Au cours du mois de juin dernier, de violents orages de grêle se sont abattus sur le département de l'Allier et plus dramatiquement sur les communes du territoire communautaire.

Les dommages au patrimoine communal causés par ces intempéries sont colossaux et les conséquences graves pour les communes et leurs habitants.

Dans la perspective d'accompagner au mieux les communes du territoire communautaire gravement sinistrées par ces intempéries d'une rare violence, il est envisagé de créer un fonds de solidarité communautaire afin de participer au financement des charges communales d'investissement incontournables.

#### Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le principe :

- de créer un fonds de solidarité communautaire afin d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées dans la reconstruction de leur patrimoine, dans le renouvellement d'équipements,.....
- d'abonder ce fonds d'un montant d'environ cent cinquante mille euros (150 000 €),
- de prévoir au budget principal le montant des crédits nécessaires,
- d'engager la réflexion sur la définition du dispositif ainsi que sur les modalités d'attribution adaptées.



Nb de membres en exercice : xx  
 Nb de membres présents : xx  
 Nb de membres votants : xx  
 (dont xx pouvoirs)  
 Quorum atteint

DELIBERATION N°	2022.07.04/72
CLASSIFICATION	4.4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Séance du conseil communautaire du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Marius Laloi à BEAULON, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 28 juin 2022, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Marie-Agnès BONIN, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Jean-Michel GILLARDIN, Léopold GODART, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET-SCHIRCH, Christophe MINET, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT,

**Les conseillers suppléants :** Roseline POUPELIN représentant Alain VERNISSE, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Pascal BAUDELLOT à Guy LABBE, Aline BONNEAU à Isabelle MOULIN, Michel BRUNNER à Guy FRAISE, Annie DEBORBE à Maria SCHNEIDER, Geneviève DESVIGNE à Christelle MARTINET-SCHIRCH, Louis MERET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Jean-Michel ALLAIN, André PLESSAT à Franck FORTIN, Annie-France POUGET à Patrick AUBEL, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Jean-Pierre LECORNET,

**Absents :** Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Jean-Louis GUINATIER, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jacqueline LAUSTRIAT, Sylvain NAFFETAS, Aude PARRET-BONMARTIN, Marlène SANTOS, Laurent TALON

**Secrétaire de séance :** Jean-Pierre LECORNET

**N° 72 - ADMINISTRATION GENERALE - Ressources Humaines - Modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et l'animation d'activités aquatiques**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Entendu l'exposé ci-dessous et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, sauf 8 abstentions, décide :

- d'approuver les modalités de rémunération d'une activité accessoire pour la surveillance du bassin et l'animation d'activités aquatiques sur la base d'une indemnité horaire déterminée en fonction de la nature des missions confiées et du profil de l'agent conformément aux caractéristiques détaillées dans le rapport de présentation ci-annexé,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document administratif ou juridique se rapportant à la présente décision.